Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20260422-CC_2026_077-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-077

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-deux avril à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres :	
En exercice	37
Présents	36
Votes	37

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Laurence RABOISSON CROPPI, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATION :
Jean-Louis LACROIX donne procuration à Christèle CROZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale DANIEL

ADMINISTRATION GENERALE

******

Désignation des représentants de la Copamo à l'Agence Locale de Transition Energétique du Rhône (ALTE69)

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la délibération n° 20/2022 en date du 31 mai 2022 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest lyonnais,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Anah n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Anah n° 2024-34 du 9 octobre 2024 portant adaptation des modalités de mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov,

Vu les statuts de l'Agence Locale de la transition énergétique (ALTE) révisés en mars 2025,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20260422-CC_2026_077-DE

Vu la délibération n° CC-2021-010 du Conseil Communautaire du 6 avril 2021 approuvant le programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2023-011 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 approuvant le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2024-127 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2024, approuvant l'intention d'engagement à la signature du Pacte Territorial France Rénov,

Vu la délibération n° CC-2025-022 du Conseil Communautaire du 11 mars 2025, approuvant la convention de Pacte Territorial France Rénov,

Vu la délibération n° CC-2025-023 du Conseil Communautaire du 11 mars 2025, approuvant l'adhésion à l'ALTE et la désignation des représentants,

Vu la délibération n° CC-2026-018 du Conseil Communautaire du 24 février 2026, approuvant l'avenant à la convention de Pacte Territorial France Rénov,

Vu la délibération n° CC-2026-019 du Conseil Communautaire du 24 février 2026, approuvant la convention d'adhésion à l'ALTE69 pour l'année 2026,

À travers son troisième Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé en 2023, ainsi que son programme de transition écologique adopté en 2021, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) s'est engagée à intensifier la rénovation énergétique des logements.

Cette démarche vise notamment à renforcer la sobriété énergétique, améliorer la qualité du parc résidentiel et garantir davantage de confort et de bien-être aux habitants.

Afin de mener à bien cet objectif, elle a conclu avec l'État un pacte territorial France Rénov lui permettant de bénéficier de moyens financiers dédiés à l'organisation du service public d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie et lutte contre l'habitat indigne).

Dans ce cadre, la Copamo s'appuie sur l'Agence Locale de Transition écologique du Rhône (ALTE69) pour mobiliser les différents publics (habitants, artisans, banques, ...) et conseiller les ménages dans leurs projets de travaux.

Depuis son adhésion effective au 1er janvier 2025, la Copamo est sollicitée par l'ALTE69 afin de désigner deux (2) représentants titulaires et un (1) représentant suppléant, dont l'un des titulaires siègera au conseil d'administration.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20260422-CC_2026_077-DE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 27 AVR. 2026
Notifié ou publié le 27 AVR. 2026
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

DESIGNE pour représenter la Communauté de Communes du Pays Mornantais au sein de l'Agence Locale de Transition Énergétique du Rhône :

En qualité de titulaires :

- **Marc COSTE**
- **Morena Alina GARCIA**

En qualité de suppléant :

- **Yves GOUGNE**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Pascale DANIEL

PUBLIE LE 27 AVRIL 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Communauté de communes du Pays Mornantais